



## Je suis pharmacien adjoint d'officine

Je souhaite évoluer vers un autre métier  
pharmacien titulaire d'officine



### MÉTIER

Titulaire d'officine et pharmacien adjoint ont les mêmes responsabilités comme professionnel de santé.

En tant que titulaire, il a la responsabilité de gestion de l'officine.

Cette gestion comprend entre autres :

- définition de la stratégie commerciale de l'officine ;

- gestion des ressources humaines ;
- gestion administrative et financière ;
- définition de la politique d'achats.

Ce métier s'exerce sous statut d'indépendant.

### ACCÈS AU MÉTIER

Le diplôme d'État de docteur en pharmacie est obligatoire.

### FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- Diplôme d'État de docteur en pharmacie.

### PARCOURS DE MOBILITÉ

Le pharmacien adjoint peut devenir titulaire d'une officine car il a le diplôme requis. Cependant, l'investissement financier est très lourd ce qui explique que de plus en plus d'officines appartiennent à plusieurs associés.

Par ailleurs, le titulaire est un véritable chef d'entreprise avec des obligations en termes de gestion financière et des ressources humaines. Bien qu'étant expert dans son métier de base, la pharmacie, le titulaire est rarement formé aux activités inhérentes à la gestion d'entreprise. Aussi, suivre des modules de formation permet de mieux appréhender ces autres dimensions.

### COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de pharmacien adjoint d'officine dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de pharmacien titulaire d'officine.

Activités de <b>pharmacien adjoint d'officine</b>	Degré de transférabilité vers <b>pharmacien titulaire d'officine</b>
Délivrance des produits pharmaceutiques	😊
Accompagnement en santé	😊
Accompagnement du patient	😊
Back-office de l'officine	😊

😊 Fort

### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Compétences de gestion (administration, management, ressources humaines) d'une officine.

### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en officine.

Métier de contact avec la clientèle, le travail s'effectue pour partie debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi et occasionnellement des gardes de nuit et du dimanche.



### ALLER PLUS LOIN

- <https://solidarites-sante.gouv.fr>
- [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)
- [www.anepf.org](http://www.anepf.org)

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.